
OCPM

Écoles & Centre de jour

Présenté le **25 février 2025**
au Centre culturel Georges-Vanier

École primaire Victor-Rousselot

- Élèves de 4 à 12 ans
- Préscolaire, à la 6e année
- Familles, Corridor scolaire

Clientèle vulnérable

Pour les enfants vulnérables au plan socio-économique, la vie de quartier est importante pour leur santé et réussite scolaire.
L'école est dans le 5% des écoles les plus défavorisées.

Maison Benoit Labre

- Hébergement
- SIS
- Centre de jour

Clientèle vulnérable

Un centre qui offre divers services sociaux pour des personnes ayant des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et d'itinérance chronique

Entrée/Sortie des enfants

rue Rose-de-Lima

Entrée Service de garde (SDG)

222 rue Bérard

Maison Benoit Labre

259 Ave Greene

École primaire

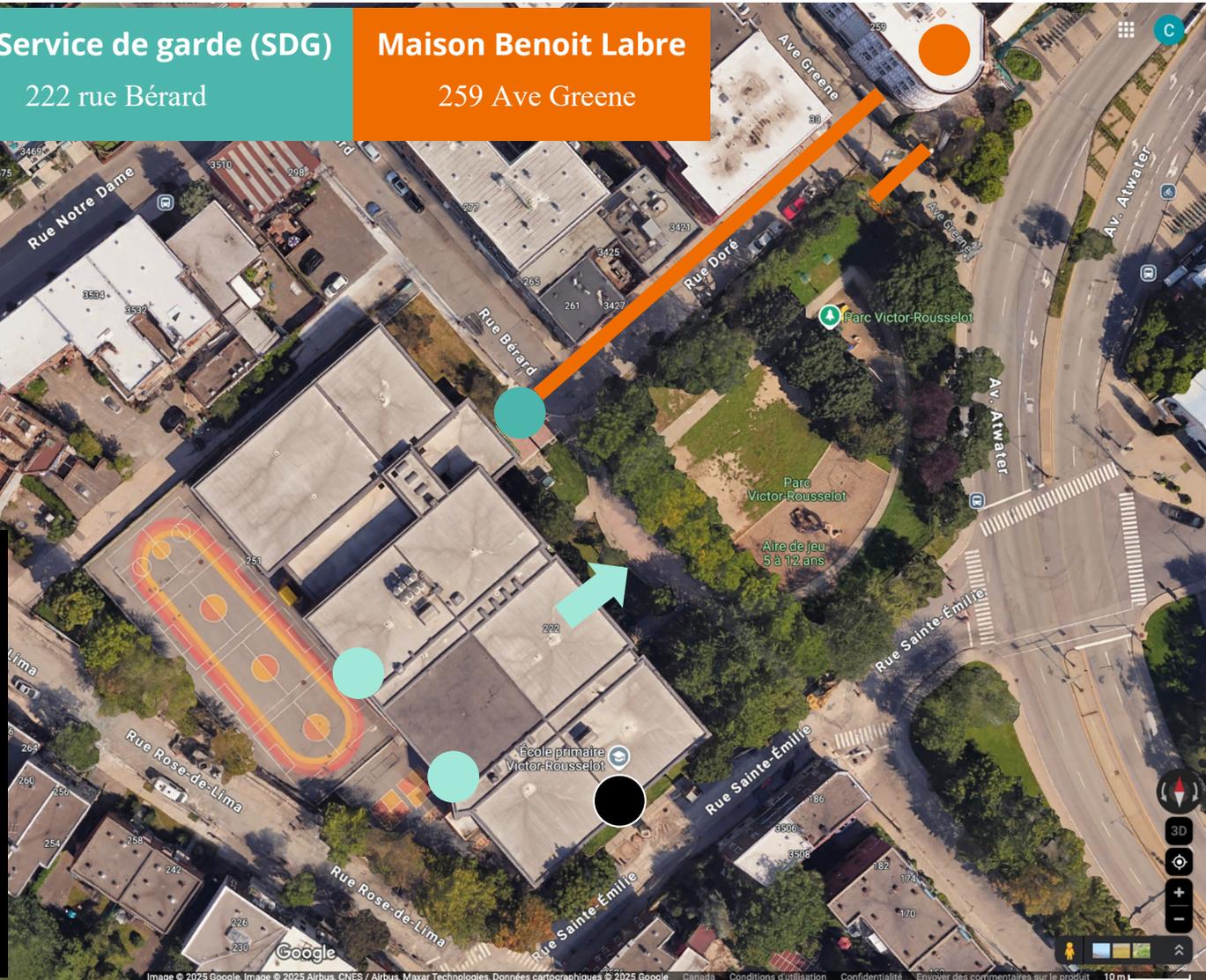
3525 rue Saint-Émilie (Secrétariat)

10 m

Distance terrain entre MBL / Parc école

79 m

Distance entre MBL et l'Entrée SDG



● **Crimes contre la propriété** : +
« Bilan de la criminalité et des appels de service à proximité du centre MBL depuis son ouverture »

67%

- Crimes contre la personne : +

93%

- Autres événements

: + **128%**

(ex; trouble de l'ordre public, overdoses, décès, état mental perturbé, etc.)

- Appels aux services de police : +

159% Augmentation des méfaits + **800%**

dans un rayon de 250 m avant et après l'ouverture du site

Dans un rapport obtenu via une demande d'accès à l'information,
la **SPVM** détaille les statistiques de criminalité

« Registre des incidents concernant des personnes ou des comportements extérieurs qui ont perturbé le fonctionnement de l'école depuis l'ouverture du site »

- Un homme fume du crack à côté du parc école / Une femme avec une seringue est vue près du parc de l'école
- Alors qu'un groupe d'enfants joue dehors, une femme crie et baisse ses vêtements près de la clôture du parc école
- Lors d'une récréation à l'extérieur, les sous-vêtements d'un adulte remplis d'excréments sont retrouvés par un enfant dans le parc école
- Un individu donne un coup de coude à un élève de 6e année et le suit jusqu'à l'école. Les parents et d'autres enfants interviennent pour aider l'enfant.
- Un homme en crise veut entrer dans la cour de l'école. Il est conseillé au personnel de l'école de ne pas laisser les enfants sortir.
- Un membre du personnel scolaire est menacé dans la rue près de l'école par un individu brandissant agressivement une bouteille et lui demandant de la nourriture
- Une pipe en verre est retrouvée devant l'école.
- Un sac rempli de seringues est retrouvé dans la cour de l'école
- Une fiole de Naloxone est trouvée dans la cour de l'école
- Une personne fume du crack devant l'entrée du service de garde
- Etc...

On peut constater par les données de la SPVM & CSSDM, que la proximité entre une ÉCOLE et un CENTRE DE JOUR, met à risque la sécurité des enfants dans leur milieu de vie.

Autre hypothèse : Parce qu'il manque cruellement de services et de refuges partout à Montréal, cela provoque forcément une affluence élevée lorsqu'une nouvelle ressource ouvre?

OPINIONS

- Mise en place de lois et de réglementations
 - **Interdire un refuge ou centre de jour à moins de 250m d'une école primaire / école secondaire / garderie**
 - **Interdire un SCS/SIS et autre service d'hébergement pour toxicomanes à moins de 600m d'une école/garderie**
 - **La Ville de Montréal doit analyser la proximité avec les enfants avant d'approuver l'emplacement d'un refuge ou d'un autre service pour *'personne ayant besoin d'aide'***
 - **Revoir la charte 89.4 dans la VdM qui stipule pas de référendum pour un *'projet social'* et *'personne ayant besoin d'aide'***
 - **Santé Publique Canada**
 - **SP Canada doit mettre en place des réglementations claires pour déterminer la proximité d'un refuge et d'un service de consommation supervisé (SCS/SIS) par rapport à une école/garderie**
 - Avoir une direction claire et la faire appliquer au niveau national (ne pas déléguer ses responsabilités aux provinces)
 - **SP Montréal doit auditer la qualité des demandes soumises avec rigueur et le respect des processus avant d'octroyer une exemption temporaire et un financement à une ressource (spécialement un SCS/SIS) pour s'implanter**
 - **Un comité bon voisinage ne devrait jamais être dirigé par la ressource/centre et ses dirigeants (il y a conflit d'intérêt)**
 - Un responsable à travers la Direction de la Santé Publique et des services sociaux, devrait assurer une modération et une vigie des information partagés entre les citoyens et la ressource/centre.
 - SP devrait faire des visites fréquentes sur le terrain pour constater - en plus d'ajuster au besoin (le financement, projet, RACI)
-

Il est temps d'agir!

INVESTIR dans des projets variés,
SOUTENIR les ressources à s'implanter
au bon endroit,
et le plus rapidement possible.
